Le Service Public est notre bien commun...
La richesse de celles et ceux qui n'ont rien !

Solidaires Sud Collectivités territoriales

Quel que soit l'endroit du territoire où l'on vit, nous devons avoir accès au même service public, sans discrimination : un hôpital, une école, une poste, une mairie, une gare, un EHPAD, une régie publique de l'eau, des transports publics gratuits, une crèche, une trésorerie et tous les services de proximité utiles à la population en termes d'insertion, d'aide sociale, de recherche d'emploi, de sécurité sociale, retraite...

Des services publics partout, gratuits, assurés par des fonctionnaires formés, garants de la neutralité et de la qualité du service rendu.

Pourtant, cet été, Macron et son gouvernement ont fait voter une loi qui dynamite le statut de la Fonction Publique... Statut qui n'est pas le privilège de quelques salarié.es, mais la garantie de l'accès égalitaire de toutes et tous au service public et aux biens communs.

Une loi qui facilite et encourage la transmission de pans entiers de services publics directement aux entreprises, livrant ainsi le secteur public garant de l'intérêt général au secteur marchand portant les intérêts privés et particuliers, dont seul le profit est le but.

... une loi qui exproprie la population de son bien commun ... qui doit être abrogée !

ils détruisent notre service Public

… tout en tentant de faire croire qu'ils le développent, avec leurs « Maisons France Service ».
Attention, c'est ni plus ni moins qu'un service de prestations publiques qui est délivré !!!
Ces structures ne rendent pas un service public, elles aident seulement à remplir des formulaires, essentiellement sur Internet puisque **l'Etat et les collectivités dématérialisent et déshumanisent tout !**
Mais cela ne résout en rien les problèmes des écoles qui ferment, des services hospitaliers qui disparaissent : ces maisons ne sont pas équipées pour un accouchement ! Ni pour faire classe !

Adieu les Fonctionnaires !

Cette loi organise méthodiquement la suppression complète des fonctionnaires par une succession de mesures … une implacable cohérence

◆ Détachement d'office en CDI des fonctionnaires dont le service est transféré à une entreprise privée.

Exemple : le conseil départemental décide de confier à une entreprise privée le ménage des collèges. Tous.tes les adjoint.es techniques en charge de l'entretien de ces bâtiments seront détaché.es d'office en CDI dans cette entreprise **: adieu les fonctionnaires !**

◆ Embauche dans l'ensemble des collectivités, de contractuel.les sur des temps inférieurs à 17h30/semaine sans aucune condition préalable.

Exemple : tou.tes les adjoint.es d'animation périscolaire qui assurent aujourd'hui les cantines, les garderies pour un temps inférieur à 50% seront recruté.es à présent comme contractuel.les : **adieu les fonctionnaires !**

◆ Alors que l'heure est à la réduction du temps de travail pour tou.te.s, la loi casse tous les accords de 2001 des collectivités prévoyant des jours supplémentaires de repos. Elle impose l'augmentation du temps de travail à 1607H. Qui augmente le temps de travail, baisse du salaire !

◆Dans les communes de moins de 1000 habitants, possibilité de recruter la totalité des agents sous contrat : adieu les fonctionnaires ! Et vive le clientélisme généralisé !

Exemple : le maire de Foufnie-les-Berdouilles pourra établir tous ses recrutements parmi ses électeurs et s'assurera de leur fidélité par la précarité

◆Recours accru aux contrats minimalistes augmentant la précarité des contractuel.les, surtout des femmes.

Exemple : Juliette est recrutée par une commune avec un contrat de 5h/semaine pour faire 1h15 de garderie tous les jours. Puis on lui propose de faire la cantine et le centre aéré pour 20h/semaine, en heures complémentaires. Elle travaille donc 25h par semaine. Lorsqu'elle prend ses congés annuels ou lorsqu'elle est en arrêt maladie, elle est payée sur la base de son contrat c'est-à-dire 5h/semaine**. Adieu les fonctionnaires Bonjour l'arnaque !**

Pour que tout ça roule parfaitement, et que les syndicats ne viennent pas fourrer leur nez là-dedans…

➔ la CAP qui n'a plus rien à dire ni sur les avancement de grade, ni la promotion interne, ni les mobilités, ni les transferts !

➔ le CHSCT est fusionné avec le CT, voir supprimé dans les communes de 300 agent.es. Les problèmes de santé, de sécurité et de conditions de travail sont mis sous le tapis.

Et pour soumettre les agent.es encore plus, le droit de grève est attaqué - mise en place du service minimum et remise en cause de la grève à l'heure